

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR

RABAT, le 20 juillet 2005

5278

LE MINSTRE DE L'INTERIEUR
A
MESSIEURS LES WALIS ET
GOUVERNEURS DES PROVINCES ET PREFECTURES DU ROYAUME

OBJET : INITIATIVE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN
MISE EN PLACE DE LA DIVISION DE L'ACTION SOCIALE

L'Initiative nationale pour le développement humain lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste appelle à créer des synergies fortes entre les intervenants dans le développement humain : départements sectoriels, collectivités locales, opérateurs économiques, tissu associatif etc.

Sa mise en oeuvre nécessite de s'appuyer sur des structures à même d'assurer la proximité dans la gestion du développement humain.

De par les attributions de l'administration territoriale et la densité de son maillage administratif, le Ministère de l'Intérieur a une forte responsabilité dans la traduction sur le terrain des Hautes Orientations Royales.

Pour soutenir l'administration territoriale dans le pilotage de cette action, il a été décidé de mettre en place une structure pour impulser et coordonner les actions entreprises dans le domaine du développement humain.

Dans ce cadre, je vous demande de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires à la création, lorsqu'elle n'existe pas déjà, d'une Division de l'Action Sociale, et de désigner à sa tête un responsable ayant le profil adéquat.

1. *mission*

La division de l'action sociale a vocation à développer et capitaliser au sein de l'administration territoriale un savoir-faire spécifique au développement humain et à l'action sociale dont la mission se décline en quatre points :

- *Observation et analyse :*
 - Identifier les populations et zones cibles de l'action sociale
 - effectuer des mesures d'indicateurs de développement humain
 - produire des analyses de terrain
- *Animation et initiation d'actions de développement humain :*
 - initiation d'actions de proximité
 - soutien et coopération avec le tissu associatif local
- *mise en oeuvre de l'initiative nationale pour le développement humain au niveau provincial*
 - structure d'appui du gouverneur dans le pilotage de l'INDH
 - contrôle et reporting du suivi de mise en oeuvre des programmes locaux de développement humain

2. *équipe*

L'efficacité de la mise en place de la structure passe par la désignation d'un responsable devant réunir certaines caractéristiques essentielles:

- ◊ Formation académique de niveau universitaire
- ◊ Motivation et sensibilité élevées quant à l'action sociale
- ◊ Capacités de communication avérées et bonne aisance relationnelle
- ◊ Grande disponibilité à se déplacer sur le terrain

Ce responsable, dont le CV doit parvenir au secrétariat général du ministère avant le 1^{er} Août 2005, devra être soutenu par un staff de cadres opérationnels obéissant aux mêmes critères précités et qui pourraient provenir d'un redéploiement sélectif d'agents de l'Etat et des collectivités locales.

Dès la mise en place de cette structure, le responsable que vous aurez désigné sera convié à participer à une session de formation de dix jours dispensée au niveau de l'Ecole de Perfectionnement des Cadres du Ministère de l'Intérieur à Kenitra et ce à partir du Dimanche 21 Août 2005.

Des modules plus intensifs et davantage spécifiques aux différents volets du développement social et de proximité seront également organisés à l'échelle régionale, au profit des autres membres de l'équipe.

Messieurs les gouverneurs sont invités à porter toute l'attention nécessaire au succès de cette action et veiller au respect des directives et délais y afférant.

Le Ministre de l'Intérieur